



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

Yaoundé, le 17 juillet 2024

CIRCULAIRE N° 080/FCF/DDF/DC/CCNI/ACNI/2024

A l'attention de :

- Mesdames et Messieurs les Présidents des clubs des Championnats professionnels MTN Elite One, MTN Elite Two et Guinness Super League.

Objet : Frais d'Engagement et salaire minimum des joueurs des clubs professionnels pour la saison sportive 2024/2025

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux résolutions du Comité d'Urgence de la FECAFOOT du 06 juillet 2022, validées par le Comité Exécutif du 26 août 2022 et l'Assemblée Générale de la FECAFOOT du 27 août 2022, j'ai l'honneur de vous informer que les prix applicables aux droits d'engagement aux compétitions sont fixés ainsi qu'il suit :

A- Droits d'engagement aux compétitions

1. Clubs du Championnat MTN Elite One :

Frais d'engagement: 1.000.000 FCFA

2. Clubs du Championnat MTN Elite Two:

Frais d'engagement: 500.000 FCFA

3. Clubs du Championnat de la Guinness Super League :

Frais d'engagement: 250.000 FCFA

B- Salaire minimum des joueurs

Le salaire minimum des joueurs et les montants applicables sont:

- Salaire minimum entraîneur du Championnat MTN Elite One: 250 000 FCFA
- Salaire minimum entraîneur du Championnat Mtn Elite Two : 150 000 FCFA
- Salaire minimum d'un joueur du Championnat MTN Elite One: 200.000 FCFA
- Salaire minimum d'un joueur du Championnat MTN Elite Two: 75.000 FCFA
- Salaire minimum d'un joueur du Championnat Guinness Super League: 50 000 FCFA

J'attache du prix au respect scrupuleux des prescriptions ci-dessus.

POUR LE SECRETAIRE GENERAL
LE SECRETAIRE GENERAL ADJOINT

MANDONG Isaac Noé

